

## le mot du Maire



### Ces fameux rythmes scolaires...

**A**u lendemain de cette rentrée scolaire, une période toujours extrêmement intense pour les élèves qui reprennent le chemin de l'école, mais aussi pour leurs familles, les enseignants et les collectivités qui accompagnent cette reprise, je dois reconnaître que cette rentrée 2014 a été encore plus particulièrement chargée de tensions, d'attentes et de discussions, en raison de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Dans ce contexte, nous avons entendu bon nombre de réactions de résistances et d'oppositions à ce passage aux nouveaux rythmes. Il nous a fallu composer avec toutes les sensibilités et toutes les positions de la part de tous les acteurs concernés, dans un climat d'échange et de dialogue que nous avons voulu le plus apaisé possible, afin de réussir l'application de cette mesure. En effet, quand nous sommes aux manettes de la gestion d'une collectivité, dans une commune de la République,

notre premier rôle consiste à mettre en œuvre les réformes voulues par un vote démocratique.

À ce titre, nous avons, au sein du conseil municipal, en concertation avec les équipes enseignantes, les parents d'élèves et les personnels communaux, engagé toutes nos forces dans la construction d'un projet éducatif et pédagogique cohérent pour nos enfants, tout ceci en phase avec l'application des nouveaux temps d'apprentissage et de repos.

À l'issue de l'élaboration de ce chantier, si j'en avais la conviction, j'ai aujourd'hui la preuve que nous pouvons réussir des dossiers difficiles quand nous avons le souci d'associer à cette entreprise tous les acteurs concernés, dans une réelle volonté de collaboration et de communication. Aujourd'hui, les temps d'activités périscolaires (TAP) que nous avons installés reposent sur une organisation pratique pertinente et annoncent une source d'épanouissement évidente pour les élèves. À ce jour, même si nous entrons dans une première année qui

expérimentera le dispositif, qui en révélera les failles et les forces en fin d'année scolaire, ce premier résultat satisfaisant, nous le devons à l'implication remarquable et à la mobilisation exemplaire de tous ceux qui ont participé à ce travail.

Dans ce cadre, je tiens à remercier tout spécialement Patricia Lalos et les membres de sa commission qui ont fait preuve d'un engagement formidable pour mener à bien

ce dossier. Je souhaite adresser mes remerciements à l'ensemble des employés communaux qui ont tous accepté, avec enthousiasme et coopération de modifier leurs horaires de travail pour rendre possible le schéma des nouveaux rythmes proposé, sans pour autant délaissé leurs tâches habituelles. Je veux dire aussi un grand merci à la Directrice de l'école et à son équipe enseignante qui nous ont parfaitement accompagnés et soutenus dans la mise en place de ces nouveaux aménagements. Enfin, je remercie les parents qui ont adapté leur propre organisation quotidienne à la bonne marche des nouveaux rythmes, comprenant que nous devons inscrire notre dispositif dans un système collectif qui peut difficilement tenir compte de chaque demande particulière. Merci à eux d'avoir accepté avec compréhension les petits ajustements qui se sont improvisés dans les premières semaines. Il semble à présent qu'aucune difficulté majeure ne soit à relever, et je m'en réjouis.

Pour finir mon propos, je tiens à vous dire que je me félicite de la position du conseil municipal qui a souhaité maintenir la gratuité des TAP pour les familles, un principe d'égalité auquel je suis fortement attaché. Toutefois, vous n'êtes pas sans savoir que les TAP représentent un coût important pour la collectivité, qui devra, dans un souci d'équilibre budgétaire, en tenir compte dans ses prochains choix d'investissement. À ce titre et au nom du maintien des projets au sein de notre collectivité, je conclurai en indiquant mon profond désir de voir se poursuivre les aides de l'Etat dans les futures années pour accompagner le financement de cette réforme.

Max Passelaigue  
Maire



## Inauguration de l'arrivée du haut-débit à Saint-Pavace

En présence de M. Le Mener, Max Passelaigue a inauguré la mise en service de l'armoire de répartition (CR 16) permettant à 90% des foyers pavlinéens d'obtenir un débit d'au moins 8 Mo.



Ces travaux ont coûté 192 180 €, financés par une subvention du Conseil général de la Sarthe de 32 383 €, et par un emprunt.

D'après les estimations, 75 foyers resteraient avec un débit inférieur à 2 Mo. Dans un souci d'équité, le conseil municipal a décidé d'ac-



order une participation à l'installation d'une antenne ou parabole destinée à améliorer la desserte au-delà de 2 Mo, qui pourrait être fixée à 200 €maxi (demande à déposer à la mairie).



### Un règlement fixe les conditions d'attribution :

- Facture de l'installation, datée entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 31 décembre 2015, d'une antenne ou parabole permettant un débit internet au-delà de 2 Mo.
- Justificatif du fournisseur d'accès que la ligne dispose d'un débit inférieur à 2 Mo.
- Pour la résidence principale à Saint-Pavace.
- 1 seule participation par foyer.

## Cimetière

Le jardin du souvenir, aire de dispersion des cendres, va être réaménagé.

Dans le même temps, une tombe de deux prêtres, financée à l'origine par les dons des habitants de Saint-Pavace, va être refaite.



# la voirie

## Entretien

Le programme 2014 d'entretien de la voirie : création de trottoirs rue des Caillères, entre le parking de la salle de loisirs et le lotissement du Lauzai, réfection du trottoir allée de la Charmille, réfection du carrefour du chemin des Ruches et de la Rue de Château et enfin réfection complète de l'enrobé du chemin des Blinières.

## Rue du Monnet

La commune a constaté une malfaçon sur les plateaux surélevés réalisés dans le cadre de l'aménagement de la rue du Monnet.

Pour obtenir une réalisation conforme au marché, la société COLAS nous imposait de fermer la rue du Monnet à toute circulation pendant 9 mois.

Après négociation, dans le cadre de la garantie de parfait achèvement, il a été décidé de retirer les pavés et de réaliser des plateaux en enrobé avec marquage au sol en résine de couleur ocre.



## Modernisation de l'éclairage public

avec le renouvellement de 41 mâts dans le cadre du programme d'économie d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse.

Sont concernées la rue de la Rivière, la rue des Pommiers, l'allée des Pommiers, la rue et l'allée du Petit Vignard.

Sur la rue des Caillères, l'éclairage public sera prolongé de l'entrée du lotissement du Lauzai jusqu'au carrefour du chemin de la cloche.



Les haies en limite de voie doivent être entretenues régulièrement, pour éviter d'encombrer l'espace public.



Coupure d'électricité de 200 foyers le 21 octobre...

## RAPPEL

Il est de la responsabilité des propriétaires de prendre en charge l'élagage des arbres le long des lignes téléphoniques et électriques. Ces travaux, effectués régulièrement, permettent d'éviter les chutes d'arbres sur les lignes et l'usure par frottement des câbles téléphoniques.

## PLU et PPRI, kékséksa ???

Le **PLU**, c'est le plan local d'urbanisme : voyez en Mairie dans quelle zone votre habitation se trouve pour savoir quelles règles vous concernent et quels travaux de construction ou d'aménagements sont autorisés ou non sur votre terrain.

Le **PPRI**, c'est le plan de prévention des risques d'inondation : 3 zones sont délimitées selon le risque encouru, selon votre situation altimétrique (en hauteur) vis-à-vis de la rivière : zone à risques faibles, zone à risques moyens, zone à risques forts : des règles d'autorisation limitée ou d'interdiction de construction s'appliquent en supplément des directives du PLU : là aussi, documents et cartes du PPRI sont consultables en Mairie.

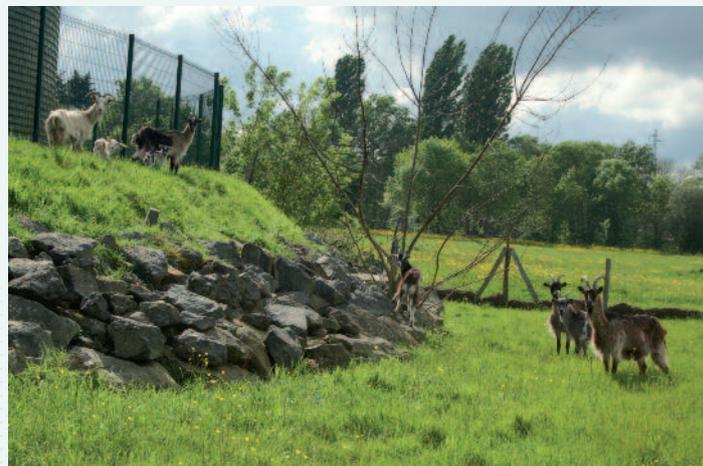
Certes les règles du PPRI sont contraignantes, mais elles sont dictées avant tout par le souci de protection des personnes et en second lieu par celui de ne pas étendre les zones inondables en cas de crue par la création d'obstacles supplémentaires à l'écoulement des eaux.

**QUESTION : À partir de combien de mètres-carrés un abri de jardin nécessite-t-il une demande en Mairie ?**

**REPOSE : 5 (cinq) mètres-carrés**

## L'éco pâturage sur les terrains du SIDERM

Pour la deuxième année, le Syndicat d'eau a hébergé quelques chèvres dans le terrain près des forages et de la station de traitement, pendant l'été.



# le conseil Municipal Enfants

## Élections et installation

Le **9 octobre** : élections des 6 nouveaux conseillers après une campagne électorale faite au sein de l'école.

Le **14 octobre** : départ et installation des conseillers municipaux enfants.

Leur première action :  
collecte de décorations de Noël



**Les nouveaux élus :**  
Hélène HACHE - Julia GAILLON CORVAISIER -  
Candice HUET - Louka PINEL - Camille PATTIER -  
Noa DEROUARD (absent sur la photo)



## Reforme des rythmes scolaires : la mise en place des TAP

Les nouveaux rythmes scolaires se sont mis en place avec la rentrée. Les Temps d'Activités Périscolaires se décomposent sur la semaine comme suit : un temps de récréation/pause les lundis, mardis, jeudis de 16h à 16h30, et des ateliers le vendredi de 15h15 à 16h30. Ces ateliers, au nombre de 4, se déclinent en terme de découverte : gestes de premiers secours, tennis de table, judo, cuisine et activités manuelles.

Chaque enfant de primaire inscrit aux TAP bénéficiera de 3 séances de chaque atelier sur le premier semestre. L'encadrement se fait avec trois intervenants extérieurs et nous avons mis à contribution les compétences de nos personnels communaux que nous pouvons remercier chaleureusement pour leur implication et leur dynamisme pour le plus grand plaisir des enfants. Par ailleurs, la rentrée a été l'occasion de ramener l'étude à 30 mn au lieu de 45 comme l'an passé en accord avec les enseignants.



## Les effectifs dans les classes

La rentrée scolaire s'est bien passée pour les 177 élèves et les 9 enseignants qui composent l'équipe pédagogique, dirigée par Anne Marie Brouard.

Classes	Nombre d'élèves	Enseignants
• Petite et moyenne sections	24 (17+7)	Anne Marie BROUARD et Stanislas VILLEDIEU de TORCY
• Moyenne et grande sections	24 (15+9)	Claudette PASTEAU
• Grande section	26	Erwan PRIGENT et Stanislas VILLEDIEU de TORCY
• CP et CE1	25 (12+13)	Sylvie BEASSE et Milène LEFFAY
• CE1 et CE2	26 (20+6)	Guy PATOUREAU et Milène LEFFAY
• CE2 et CM1	26 (12+14)	Julie BOISSONNOT
• CM1 et CM2	26 (6+20)	Delphine CHAUVEAU

8 employées communales assurent l'entretien du groupe scolaire, la garderie, la cuisine, le service et la surveillance du repas ainsi que l'accompagnement en maternelle.



## La garderie

Les enfants peuvent y passer un moment de détente à jouer, dessiner, lire...



	Maternelle	Primaire
Garderie matin	10	10
Garderie soir	22	0
Étude surveillée	0	40
Garderie après étude	0	26

## Les TAP

Maternelle	56
Primaire	81

## L'étude surveillée

Après le TAP, chaque soir l'étude est assurée par un instituteur et 2 agents municipaux de 16h30 à 17h.



## Le restaurant scolaire

Le service se fait en deux temps :

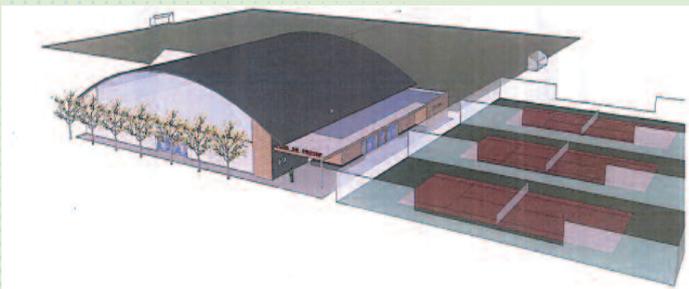
- De 11h45 à 12h30 : service des maternelles et des CM2
- De 12h30 à 13h10 : service des primaires du CP au CM1

145 repas sont servis en moyenne chaque jour. Les menus sont en ligne tous les lundis sur le site internet de la commune, publiés dans les journaux locaux et affichés à la porte de l'école.

Le coût du repas est de 7.70 € : 3.50 € facturés aux familles, (soit 45%) et 4.20 € restant à la charge de la commune.



## ■ Démarrage des travaux de construction de 2 courts de tennis à Saint-Pavace livraison prévue en mai 2015



## ■ Le Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants : installation dans les nouveaux locaux de la salle Sainte-Anne.

Animés par Sophie Bommert, des ateliers jeux et rencontres sont proposés tous les 15 jours aux assistantes maternelles, accompagnées de leurs nourrissons.



## ■ Semaine de vacances des Rives de Sarthe du 20 au 24 octobre



## ■ ORDURES MÉNAGÈRES DISTRIBUTION DES SACS DE COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES 2015

La collecte des ordures ménagères en sacs estampillés « Rives de Sarthe » a débuté en avril 2014, sur la base d'une dotation partielle (rouleaux de 20 sacs). Les premiers résultats s'avèrent positifs : recours aux sacs supplémentaires limité (inférieur à 4% conformément aux résultats d'autres collectivités ayant adopté le même système) et quantité d'ordures ménagères en nette diminution. Ces résultats nous confortent alors dans nos choix et permettent de limiter les coûts de prise en charge de nos déchets.



Cette année de lancement s'achevant, la dotation annuelle 2015, basée sur des rouleaux de 28 sacs, vous sera remise à la salle de musique SCAN derrière la mairie, lors des permanences suivantes :

Samedi 6 décembre	9h – 12h
Lundi 8 décembre	9h – 12h et 14h – 19h
Mardi 9 décembre	16h30 – 19h
Mercredi 10 décembre	9h – 12h et 14h – 19h
Vendredi 12 décembre	9h – 12h et 16h30 – 19h
Samedi 13 décembre	9h – 12h

À cette occasion, merci de bien vouloir signaler tout changement à appliquer pour l'année 2015 (composition du foyer, etc.).

À l'issue de ces permanences, les personnes n'ayant pu obtenir leur dotation peuvent retirer leurs sacs au siège de la Communauté de Communes durant les périodes d'ouverture au public (du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

## Élections

### ■ Inscription sur les listes électorales

Pour voter en 2015, il faut être inscrit sur la liste électorale :

Les personnes qui souhaitent s'inscrire doivent venir en mairie avant le 31 décembre 2014 : se munir d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

### Prochaines élections :

- Élections cantonales en mars 2015
- Élections régionales en décembre 2015



## Nettoyage des trottoirs

Chacun est tenu de balayer le trottoir (feuilles, neige...) devant son domicile.

L'arrachage des mauvaises herbes est également de la responsabilité des riverains pour respecter l'interdiction de l'usage des dés-herbants chimiques.



**EN RESPECTANT LA VITESSE,**  
vous respectez les autres : moins de bruit et plus de sécurité pour tous.

## ■ Fête du village

La Fête du village n'a pu se dérouler comme prévu, à cause de la météo. Toutes les activités prévues sur la promenade ont été perturbées.



## ■ Les activités des associations ont repris

Les Palvinéens ont le choix parmi de nombreuses activités, avec des nouveautés... Il est encore temps de s'inscrire. Le bulletin des associations est disponible en mairie.



Le concert à l'église avec les chorales Harmonia et Harmoni'hom a pu avoir lieu, suivi d'un apéritif et d'un repas à la salle de loisirs animé par le groupe Sépia pour 200 convives.



Après un défilé aux lampions, le feu d'artifice, très réussi, a été tiré sur la Promenade du Dôme.

## ■ Honorariat et médailles de la commune aux élus

Les anciens et nouveaux conseillers municipaux se sont retrouvés le 12 septembre dans le parc Sainte Anne, pour la remise du titre de Maire Honoraire à Philippe Poumailloux, élu pendant 25 ans dont 13 ans de premier magistrat.

À cette occasion, six anciens conseillers ont reçu la médaille de la commune pour les remerciements de leur engagement : Philippe Poumailloux, Claude Crevel, Michelle Bouquet, Anne Gaëlle Chabagno, Elisabeth Quille et Philippe Saène.



## ■ L'accueil des nouveaux arrivants

Comme chaque année, l'association ACCUEIL ST PAVACE a invité les nouveaux arrivants à un apéritif de bienvenue le vendredi 26 septembre à la salle de loisirs. Cette manifestation, en présence des élus, a permis de faire connaissance.



## Dates à retenir

- Remise des prix du fleurissement le **jeudi 6 novembre à 19h** - salle de loisirs
- Dans le cadre des semaines de la réduction de déchets, atelier Furoshiki organisé par le Pays du Mans, le **lundi 1<sup>er</sup> décembre de 18h30 à 20h30**, salle de loisirs
- Arrivée du Père Noël le **mercredi 17 décembre**, organisé par le Comité des Fêtes
- Passage du Conseil municipal enfants dans toute la commune pour le classement des maisons illuminées et décorées avant les vacances de Noël.
- Vœux du Maire : **mercredi 7 janvier 2015 à 19h** - Salle de Loisirs où tous les Palvinéens sont invités.